



BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

OPC/compartiment/ISIN	BNP PARIBAS B PENSION BALANCED
Numéro d'entreprise	FCP → pas d'application
Adresse	Rue Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles
Gestionnaire	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch
Type de communication	Convocation Assemblée Générale Ordinaire (FCP)
Date de communication	25 mars 2026

BNP PARIBAS B PENSION BALANCED

Fonds d'épargne-pension de droit belge -
Répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE

Rue Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES PARTICIPANTS

L'assemblée générale ordinaire des participants au fonds commun de placement BNP PARIBAS B PENSION BALANCED se réunira le 23/04/2026 à 14 heures, Rue Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles, aux fins d'entendre les rapports annuels du conseil d'administration et du commissaire et d'adopter les propositions suivantes :

1. Rapport de gestion et rapport du commissaire sur l'exercice clos le 31/12/2025.
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31/12/2025.
4. Nomination statutaire : Proposition à l'assemblée générale ordinaire de renouveler le mandat du Commissaire, PwC Reviseurs d'entreprises SRL, Culliganlaan 5 - 1831 Machelen représentée par Briec LEFRANCQ. Son mandat expirera à la clôture de l'assemblée générale statutaire d'avril 2029. Les honoraires du commissaire passent de 5.940 EUR hors TVA à 8.382 EUR hors TVA par exercice. Ils sont soumis à indexation annuelle.
5. Divers

Les participants qui souhaitent prendre part à l'assemblée sont tenus d'en informer par écrit le conseil d'administration (par courrier à l'attention de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch, Dirk GADEYNE, Rue Montagne du Parc 3 à 1000 Bruxelles ou courriel sur l'adresse ambe.fsadmin@bnpparibas.com) pour le 16/04/2026 à 16 heures au plus tard, en précisant en outre le nombre de parts pour lesquelles ils entendent prendre part au vote et de se munir d'un document attestant du fait qu'ils sont propriétaires de ce nombre de parts (extrait de compte, ...).

L'assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre de parts présentes ou représentées. Chaque part dispose d'une voix.

Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations (prospectus, informations clés, rapport semestriel et rapport annuel) en français et en néerlandais, en consultant le site www.bnpparibas-am.be, ou auprès du prestataire de service financier à l'adresse suivante :
BNP Paribas Fortis, Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles / www.bnpparibasfortis.be.

Le conseil d'administration